



Perte de ma nationalité française, par décret du

Par **anoh**, le **23/11/2012** à **11:21**

Bonjour,
Je suis née en France en 1965, de parents Algériens nés avant l'indépendance de l'Algérie.
Mon père m'a contrainte à renoncer à ma nationalité française, par décret du 06/12/1984. Il m'a ramené en Algérie et m'a mariée de force..
Je vis à présent en Algérie, mon père est mort et j'ai pu enfin divorcer.
Je voudrai réintégrer la nationalité française par décret, seulement il parait qu'il faut remplir même conditions que pour la naturalisation, dont la résidence en France et je ne rempli pas cette condition, ma carte de résidence ayant expiré il y a plus de 10 ans, sans que je puisse la renouveler, (mon ex mari ne me l'ayant jamais permis).
Ma question est: comment ai-je pu perdre ma nationalité par décret du 06/12/1984, alors que je vivais en France sous couvert d'une carte de résidence, donc je n'avais jamais obtenue la nationalité française?
2è question, quelles sont les voies et moyens de réintégrer ma nationalité française, sachant que je ne rempli pas la condition de résidence..
Je précise que j'ai étudié en France du primaire à la terminale et que j'y ai vécu sans discontinuer jusqu'à mes 19 ans. Cordialement!